

Exigences techniques applicables aux examens de module SIZ

1 INTRODUCTION

Les présentes dispositions d'exécution contiennent des informations relatives aux exigences techniques applicables à la réalisation de tous les examens en ligne de SIZ SA. Elles font partie du règlement d'examen SIZ®.

2 CONDITIONS PRÉALABLES

Les examens en ligne ne peuvent être organisés que si des tests préalables ont été effectués sur les lieux d'examen avec l'infrastructure informatique utilisée.

3 EXIGENCES TECHNIQUES APPLICABLES À L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE

3.1 Système d'exploitation

Windows 11 est pris en charge avec Microsoft 365. Les autres versions de Windows et d'Office n'ont pas été testées, mais fonctionnent en général aussi. Les personnes participant à l'examen sous MacOS doivent utiliser un ordinateur virtuel Windows avec Microsoft 365 (Microsoft 365 pour Mac n'est pas pris en charge).

L'option « Masquer les extensions des fichiers dont le type est connu » est désactivée.

Toutes les options de région et de langue doivent être réglées sur « Suisse » ou « Français (Suisse) ».

Les personnes examinées doivent être autorisées à créer, lire, modifier et exécuter des fichiers et des dossiers.

Les mises à jour automatiques des programmes et des systèmes d'exploitation installés doivent être désactivées pour la durée de l'examen ou être techniquement bloquées d'une autre manière.

3.2 Navigateur web

Les navigateurs web suivants ont été testés : Edge, Chrome et Firefox (la version la plus récente est recommandée).

Pour les diplômes SU et AU :

- Il doit être possible de créer et de supprimer des favoris. Il doit être possible de définir individuellement la page d'accueil du navigateur. Il doit être possible de naviguer en mode privé. Il doit être possible d'utiliser activement et de supprimer l'historique et les cookies. Les pages Internet de Facebook, YouTube, Twitter, XING et LinkedIn ne sont pas bloquées et peuvent être consultées sans restriction. En cas d'utilisation de Microsoft Edge, il doit être possible de modifier les vues et les options d'affichage. Les dossiers et tous les sous-dossiers contenant les fichiers d'examen doivent s'afficher par défaut en mode Liste. Il doit être possible d'ouvrir les fichiers .html.

3.3 Haut-parleurs

Les haut-parleurs doivent être désactivés.

3.4 Centre de gestion de la confidentialité de MS Office (uniquement pour le diplôme AU et les modules PU41/42)

Les paramètres doivent être configurés sur « Désactiver toutes les macros avec notification » ou « Activer toutes les macros ».

3.5 MS Office (Outlook) (uniquement pour les modules SU1 et AU1)

Outlook ne doit contenir aucune adresse, aucun message électronique, aucune entrée de calendrier et aucune tâche. Les dossiers Éléments supprimés et Brouillons doivent également être vides. Il doit être possible d'ouvrir un fichier PST pendant l'examen. Au moins un compte de messagerie doit être complètement installé (IMAP ou POP).

3.6 Utilisation des fonctionnalités d'IA et des compléments Office

L'utilisation de compléments Office (applications intégrées) dotés d'intelligence artificielle n'est pas autorisée pendant les examens des modules SIZ®. Cela vaut en particulier pour les compléments capables de traduire automatiquement les questions d'examen en actions au sein des fichiers d'examen.

L'utilisation de Microsoft 365 Copilot, version payante, n'est pas non plus autorisée pendant l'examen pour la même raison.

Le téléchargement et l'envoi de fichiers d'examen ou de parties de ceux-ci vers des outils externes basés sur l'IA, ainsi que l'utilisation de tels outils pour faciliter le traitement des fichiers d'examen, ne sont pas autorisés.

Les écoles partenaires sont responsables de la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir le respect de ces directives, même si les candidats passent l'examen avec leurs propres appareils. Il convient notamment de s'assurer que les compléments Office concernés sont désactivés sur le lieu d'examen (par exemple via le Centre d'administration Microsoft 365).

La responsabilité du respect de ces dispositions incombe à la personne responsable du lieu d'examen (PPV) de l'école partenaire concernée.

Les compléments Office dotés de fonctionnalités d'IA, Microsoft 365 Copilot ainsi que les outils externes basés sur l'IA sont considérés comme des aides non autorisées au sens du règlement d'examen SIZ®. Leur utilisation constitue une infraction aux dispositions d'examen et peut entraîner l'exclusion de l'examen conformément au règlement d'examen ; dans ce cas, l'examen est considéré comme non réussi et les frais d'examen ne sont pas remboursés.

3.7 Accès à Internet

L'accès à Internet doit être autorisé. Les pare-feu doivent être configurés avec les exceptions de port et les règles d'applications indiquées dans le tableau ci-dessous. Il doit au minimum être possible de se connecter au domaine "*.siz.ch", respectivement aux serveurs mentionnés, doit être possible.

URL DU SERVEUR	ADRESSE IP	PROTOCOLES	PLAGES DE PORTS	UTILISATION / REMARQUES
mysiz.siz.ch my.siz.ch	Jusqu'en 8 avril 2026 217.147.220.162 À partir de 9 avril 2026 34.65.134.117	https	443	Plateforme de formation et d'examen / Portail client mySIZ
appsrv.siz.ch	Jusqu'en 8 avril 2026 217.147.220.163	http, https	80,443	Serveur d'applications pour les applications web
clx1.siz.ch clx2.siz.ch	217.147.220.172 217.147.220.173	http, https	80, 443	Ordinateur pour les examens en nuage dans le domaine Systems & Network
eucentral.questionmark.com	51.116.131.147	http, https	80, 443	Examens en ligne
exam.siz.ch	217.26.60.127	http, https	80, 443	Les questions d'examen relatives à Internet se réfèrent à des micro-sites accessibles via cette URL
siz.ch	217.26.60.127	http ; https	80, 443	Portail d'information et partenaires

4 HISTORIQUE DES VERSIONS

V1	01.08.2025	Première version
V2	29.03.2026	Mise à jour concernant la migration vers le nouveau système mySIZ et les restrictions relatives à l'utilisation de l'IA